

Image not found or type unknown



Y a til un droit d ancienneté pour une demande a 80 pourcent

Par **gedel**, le **24/02/2013** à **09:29**

bonjour,rnrnje suis actuellement en congé parental a mi-temps. celui ci se terminant, je souhaite reprendre a 80 pourcent et prendre les mercredis. Malheureusement nous sommes 2 a vouloir les mercredis, ce qui pose problème. Je voulais savoir s il existait une loi ou une réglementation pour savoir qui était prioritaire des deux ? est l ancienneté dans l entreprise ou le nombre d enfants ? la distance ? il a t il des éléments qui peuvent donner la priorité a l une ou l autre
rnrnmerci de votre réponse